

# Conclusion

## Les aires protégées à l'aune de la mondialisation

---

**Hervé RAKOTO RAMIARANTSOA**

**Estienne RODARY**

Les textes de cet ouvrage mettent en évidence une grande variété de situations découlant de l'expérimentation conduite dans le cadre des aires protégées auxquelles le développement durable a attribué le statut d'unités de conservation. La conduite d'une gestion durable des ressources naturelles attribuée à ces dernières accompagne le courant d'écologisation des politiques de développement (Rodary et Milian). Elle pose de manière centrale la question des échelles qui interfèrent dans la dynamique de ces aires : les échelles spatiales, les échelles temporelles, mais aussi les différents niveaux d'acteurs impliqués (Carrière *et al.*, Méral *et al.*).

Les études de cas rapportent, certes, des réalités connues, comme les tensions qui continuent de marquer les relations entre gestionnaires de ressources à conserver et populations riveraines des mêmes ressources, mais aussi des situations spécifiques, générées par des interactions d'échelles en Amérique amazonienne (Aubertin et Filoche, Albert *et al.*), d'objets – faune/bétail – en Afrique (Boutrais), d'espaces spécifiques comme le littoral (Chaboud *et al.*), ou encore des constats inédits, à l'image de ce que rapportent Rodary et Milian sur la place de la gestion communautaire dans les différents modes d'administration des espaces mis en protection à l'échelle mondiale. Ces études s'inscrivent dans le contexte général du développement durable, mais aussi dans le contexte spécifique des histoires des aires protégées. Elles permettent de préciser dans quelle mesure l'environnement s'est imposé comme référent principal des politiques territoriales, ou est resté marginal face aux dynamiques du développement. Cette contex-

tualisation a permis de mettre en valeur les deux points centraux évoqués en introduction. D'une part, la cohérence entre les définitions qui guident les objectifs des actions menées dans le cadre de ces aires et les outils mobilisés ; d'autre part, les perspectives de redéfinition, voire de dépassement des politiques de participation des populations locales à la gestion des ressources et des territoires.

### **Remettre les aires protégées dans leur contexte**

Le premier constat qui s'impose à la lecture des différents textes est l'importance des dynamiques de globalisation dans le champ de la conservation de la biodiversité. Depuis plusieurs décennies, mais avec un renforcement notable à la suite du sommet de Rio de 1992, la globalisation structure et détermine les discours. Elle souligne la nécessité d'allier « les besoins des peuples indigènes et ceux des écosystèmes sains » (Worldwatch Institute, 2005). Par le concept de réseau écologique, elle met en relation les sites naturels de la planète. Bonnin parle de construction politique internationale, de « valeur supranationale » accordée à des habitats naturels. Dans le cadre de la logique marchande, les outils économiques d'achat de droits de développement renforcent par contrats des zones d'exclusion de populations. Mais les études soulignent cependant des appropriations inégales, par les sociétés, des opportunités que la mondialisation propose. Les analyses mettent aussi en évidence des aspects flous qui tiennent aux modes d'action eux-mêmes : les ambiguïtés de la participation, les interférences entre la phase participative et celle de « retour aux barrières », le manque de cohérence entre définitions et outils en sont quelques éléments. Il faut savoir replacer les situations dans ces cadres souvent imbriqués.

Aussi, si les grandes tendances de gestion des aires protégées se dessinent nettement à l'échelle globale et déterminent en partie les orientations politiques, les études de terrain soulignent que les trajectoires ne sont pas pour autant linéaires. Les situations révèlent plusieurs types d'imbrications : de droits (Aubertin et Filoche), de pouvoirs (Chaboud *et al.*), de gestions (Albert *et al.*). Par ailleurs, si les positions affirmées se présentent de manière monolithique, des divergences apparaissent lors de la mise en œuvre, liées à des contextes géographiques différents. Un premier élément se rap-

porte aux héritages légués à ces espaces, qui les différencient les uns des autres dans leur appropriation, leurs contraintes mais aussi leurs dynamiques. Boutrais rappelle une différence fondamentale entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique de l'Est, concernant les relations du pastoralisme avec les réserves et parcs : la première est imprégnée d'une politique de conservation de la nature d'inspiration française, qui sépare et exclut, notamment les pasteurs, alors que la politique anglo-saxonne a su expérimenter des associations avec les populations locales depuis plusieurs décennies. Une même question d'héritage concerne les actions à mener dans le cadre de la « méga-biodiversité » malgache. L'enjeu particulièrement important de la conservation exige une « évolution majeure du mode de gouvernance », car aux pratiques de gestion héritées de l'administration coloniale ou plus récemment appuyées par la coopération française s'ajoutent, avec force, les orientations proposées par des financements anglo-saxons à travers les ONG internationales de conservation. Un autre élément qu'il convient de mettre en lumière est l'interférence de la gestion des aires protégées avec les structures d'administration du territoire en place. Selon les responsabilités, l'implication et le fonctionnement de ces dernières, on observe des initiatives « locales » qui apportent une touche particulière au façonnement des espaces et des organisations à installer ; l'analyse du parc amazonien de Guyane (Aubertin et Filoche) illustre par exemple ce point.

Il faut cependant souligner que, quel que soit le contexte, le thème des aires protégées concerne des réalités du local au global et impose la question des échelles comme un axe transversal : il faut considérer le rôle de ces entités de conservation en fonction des échelles de réflexion. Échelle spatiale d'abord, non seulement parce que, sur le terrain, la coexistence d'espèces – faune et cheptel – à une échelle large se traduit par des parcours séparés à l'échelle locale (Boutrais), mais aussi parce que, désormais, il faut s'interroger sur la place des aires protégées au sein de systèmes englobant, les réseaux écologiques (Bonnin). Échelle temporelle aussi, qu'il s'agisse du financement de ces aires (Méral *et al.* notent l'inadéquation entre les temporalités des programmes d'aides liés aux organismes internationaux – environ cinq ans – et le temps long qu'exige une durabilité de la conservation de la biodiversité), d'une utilisation décalée dans le temps des mêmes

ressources (exemple de troupeaux de pasteurs Massai dans des parcs d'Afrique de l'Est), ou encore des temporalités inégales caractérisant les corridors et participant à la distinction entre conduits et habitats (Carrière *et al.*). Échelles d'acteurs enfin, qui interviennent dans le champ des aires protégées. C'est le cas du statut dominant reconnu à ce qui est supra-national, ou encore de l'importance renforcée des ONG de conservation qui se retrouvent en situation d'intermédiaires financiers dans la nouvelle configuration de paiements pour services environnementaux (Méral *et al.*). L'importance de l'interférence de ces échelles impose des réflexions qui, à la fois, prennent en compte les différents niveaux à l'œuvre dans le champ délimité des aires protégées et considèrent ce qui, en dehors de ce champ, concerne les aires protégées par rapport à l'objectif de conservation. Bonnin rappelle ainsi de manière éclairante que la capacité du réseau Natura 2000 à réaliser ses objectifs dépend « notamment du maintien ou de la restauration d'une matrice de territoire appropriée, dans et entre les sites ».

Cette double mise en contexte, dans le temps et dans l'espace, permet de constater la place inégale accordée à l'environnement, dans la formulation des politiques et dans les outils mobilisés, et surtout par rapport aux priorités des populations concernées par la perspective d'une gestion durable des ressources.

### **Une cohérence entre définitions et outils mobilisés ?**

La prégnance du discours sur le développement durable dans les actions de conservation, que toutes les études mentionnent, ne se traduit cependant que très rarement dans l'administration des espaces concernés. S'agissant des choix de protection, des instances de décision comme des instruments mis en œuvre, les logiques propres au développement durable ne prédominent pas ; la mise en priorité des demandes locales n'est une réalité que dans des contextes particuliers. Il en est de même pour la consultation effective des différentes entités concernées, et les relations entre l'action et les connaissances acquises au préalable pour développer celle-ci dans le sens de la durabilité recherchée ne sont pas évidentes.

Un premier point porte sur la définition de ce qu'il faut conserver. Sur quel(s) savoir(s) se fonde le choix ? Il apparaît que les savoirs locaux sont peu considérés, alors qu'ils se traduisent souvent par des pratiques qui enrichissent la biodiversité. La reconnaissance des savoirs locaux, voire leur requalification en savoirs « traditionnels », pose le problème de la valorisation de l'échelle locale par les politiques publiques. Boutrais précise ce point à partir du thème du pastoralisme en Afrique. Pour les éleveurs, qui sont partie prenante de la gestion du milieu (par exemple avec le feu, désormais reconnu comme perturbation utile par la science biologique car, en son absence, les milieux se ferment et perdent leurs espèces pyrophytes), aire protégée signifie ressources fourragères et sécurité des bêtes. Par ailleurs, le cheptel des éleveurs compte des races typiquement pastorales devenues rares qui ne supportent pas une sédentarisation. Ni cette perception, ni cette détention de races bovines menacées ne sont prises en compte par les gestionnaires des aires protégées. Concilier conservation de la nature et pastoralisme reste inconcevable dans cet esprit, alors que les deux domaines gagneraient dans une complémentarité, face à la vraie menace commune de l'agriculture. Une telle mise au second plan de ce qui constitue une contrainte majeure des réalités locales résulte du poids des critères de gestion retenus aux niveaux politiques supérieurs.

Cela touche directement au deuxième point, celui de la place accordée aux connaissances scientifiques. Chaboud *et al.* insistent sur l'indispensable appel à l'expertise scientifique pour disposer des connaissances adéquates afin de préciser les objectifs, les méthodes d'évaluation des actions de protection durable. Si une telle nécessité apparaît évidente, il faut préciser que, trop souvent, seule la science académique « normalisée » est mobilisée pour définir les projets. Le fait de ne pas faire appel aux savoirs locaux engendre des problèmes d'acceptabilité sociale des programmes. Par ailleurs, des données peu fiables, des résultats non avérés constituent les fondements de certaines actions. Le texte de Carrière *et al.* met en lumière les contradictions entre le crédit accordé au concept de corridor, axe désormais essentiel des politiques de conservation, et les très nombreuses critiques à l'endroit de ce terme qui prête à confusion, « ce qui le rend difficilement opérationnel ». L'éviction du pastoralisme des aires protégées

d'Afrique, sur la base de compétition entre faune et bétail, est tout aussi problématique, alors que d'autres perceptions accordent au contraire aux espaces pastoraux un rôle d'écran protecteur de la faune contre l'extension des terres agricoles. On s'étonne même de constater, en Guyane, des cœurs de parcs fragmentés, ce qui va à l'encontre de la règle écologique reliant de manière exponentielle le nombre d'espèces à la superficie les abritant. De nombreuses situations marquent ainsi de manière flagrante un décalage entre la décision politique et l'expertise scientifique, ou plutôt une certaine orientation des liens qui unissent le savoir au pouvoir (FAIRHEAD et LEACH, 1996). En ce sens, les transformations qui s'observent dans le monde de la protection de la nature (participation, réseaux écologiques, etc.) semblent s'inscrire dans une continuité en ce qui concerne la formulation des choix politiques et la façon dont ils utilisent l'expertise scientifique.

Ce constat soulève un troisième point, qui a trait aux difficultés des relations entre les échelles globale et locale. Il s'agit du passage des déterminations à l'échelle globale aux réactions que les communautés riveraines des ressources y apportent, quand la polarité n'est pas inversée, ce qui apparaît de manière exceptionnelle (cas des réseaux internationaux activés par les communautés amérindiennes). Or, l'importance toujours croissante des acteurs au niveau international est un facteur intrinsèque de déconnexion avec les dispositions locales. L'envergure prise par l'échelle internationale apparaît dans plusieurs domaines. Elle accompagne l'accroissement du poids des grandes ONG, ce qui s'accorde avec les approches de conservation « à grande échelle » récemment souhaitées. CHAPIN (2004) signale que dans le même temps (1950-2000) où le montant des fonds disponibles pour la conservation a diminué de 50 %, ceux qui sont alloués à Conservation International, The Nature Conservancy et au WWF ont augmenté, à la fois relativement et en valeur absolue. Les relations des trois organisations avec les entreprises et les financements bi- et multilatéraux leur permettent de contrôler la redistribution des ressources affectées aux actions de conservation auprès des organisations locales : de ce fait, ces dernières voient leurs initiatives limitées. D'autre part, ces grandes ONG lient désormais les partenariats avec des institutions relevant du champ diplomatique (Usaid, Banque mondiale). La préoccupation environnementale étant une conditionnalité de

l'aide, on comprend le positionnement en retrait de l'État quant aux intérêts des populations locales. Pourtant, l'exemple, rare, des Terres indigènes brésiliennes (Albert *et al.*) souligne que le droit moderne national peut reconnaître et intégrer les droits autochtones sur une question aussi délicate que celle de la légitimité d'accès aux ressources (Chaboud *et al.*). Un autre domaine où s'exprime la dichotomie entre un global renforcé dans une position de domination et un local marginalisé concerne les paiements pour services environnementaux, perspective pourtant appelée à être une référence en matière de conservation (WERTZ-KANOUNNIKOFF et WUNDER, 2007). Méral *et al.* exposent comment la logique économique des « projets carbone » risque de développer des opérations sur des surfaces telles que la maîtrise en échappe totalement aux structures paysannes locales. Faut-il voir dans les réseaux écologiques qui « concurrencent » les aires protégées dans la conservation de la nature (Bonnin) une initiative de la même veine ? Cette structuration récente envisage le développement durable par un zonage du territoire, d'abord à différents niveaux suivant les principes de zones noyaux, zones tampons et corridors biologiques, ensuite dans l'emboîtement de ces différents niveaux. Le savoir scientifique naturaliste, exclusif dans les délimitations spatiales, élève les unités biophysiques d'une certaine taille au rang d'outil pour l'aménagement territorial en instituant la notion d'infrastructure écologique. La ressource naturelle n'est plus considérée à l'échelle locale, ponctuelle. Quel que soit le bien-fondé scientifique de cette vision, elle change le niveau d'appréhension de la ressource, ce qui en altère le statut même en la confisquant du champ d'action de ses populations riveraines. Un tel détachement d'initiatives par rapport aux réalités locales traduit une attitude beaucoup plus générale des programmes de développement durable conduits au sein des aires protégées : une expertise au service exclusif de la politique.

Les enjeux écologiques de la conservation en sont-ils mieux abordés ? Il est difficile d'apporter une réponse nette à cette interrogation, d'autant plus que la question soulève le problème de la dissociation entre connaissance et action. Les textes ici retenus apportent des éléments sur trois points. Le premier concerne le manque de clarté des concepts mobilisés pour définir des outils de la conservation. Le plus frappant est la controverse sur les cor-

ridors, pourtant « investis d'un rôle de conservation en particulier pour pallier les effets potentiels de la fragmentation des écosystèmes forestiers, l'isolement des populations animales et végétales, voire leur extinction ». Tout en mettant en valeur une absence de réponse scientifique claire pour affirmer que les corridors entretiennent la connectivité fonctionnelle, la contribution de Carrière *et al.* met en lumière l'instrumentalisation du concept, au service d'opportunités de financement de la protection des forêts malgaches. Le deuxième point aborde la question des résultats contradictoires que fournissent, pour l'instant, les études scientifiques, ce qui appelle encore plus à affiner ces dernières pour définir des formes de gestion adéquates. Le thème de la fragmentation des systèmes écologiques en Afrique soudanienne est illustratif. Autant les contacts entre aires protégées et espaces ouverts bordiers entretiennent un repeuplement des périphéries en espèces végétales herbacées, les premières assumant un rôle de renouvellement de la végétation de leurs zones périphériques, autant ces mêmes lisières entretiennent une dangerosité écologique par une forte concentration de glossines de ce paysage fragmenté à fort gradient naturel. Zone de contact à la fois attirante par une richesse des pâturages disponibles, et risquée par la présence de foyers de mouches tsé-tsé, comment gérer cette unité interface spécifique par sa fonctionnalité écologique ? Il apparaît en tout cas que le problème déplace l'enjeu entre conservation et pastoralisme des aires protégées proprement dites vers leurs périphéries. Enfin, le troisième point note la perception paysanne de ces enjeux écologiques de la conservation. Si arbres et faune concentrent l'action des forestiers dans les aires protégées, pour les éleveurs il n'y a pas d'incompatibilité entre la pâture du couvert herbacé et la protection des ligneux, la pratique de pâturages entraînant une diminution des feux de brousse. Mais cette logique n'est pas reconnue dans sa pertinence. Ces trois points soulignent aussi la difficulté de distinguer des dynamiques écologiques de la conservation pour les apprécier *sensu stricto*, tant l'action de l'homme est présente. Dans sa comparaison entre Afrique de l'Ouest et Afrique de l'Est, Boutrais rapporte comment autant les progrès techniques et les dynamiques sociales font avancer l'élevage en zone de savane autrefois non fréquentée à cause de la présence de la mouche tsé tsé, autant les déprises

humaines engendrent des embuisonnements vecteurs du retour en force de l'insecte et de la trypanosomiase bovine. Il y a quelques années, sur ce thème des enjeux écologiques de la conservation, WEBER (2000) posait déjà une question centrale relative à l'adéquation entre objectif et méthode : « Peut-on gérer biologiquement le social ? ». Ces imbrications complexes expliquent sans doute pourquoi, d'une manière plus générale concernant les aires protégées, les « processus d'évaluation restent pour l'instant à définir » (Bonnin).

Ce problème de cohérence des outils se retrouve, enfin, dans le domaine du financement des aires protégées. La conjoncture récente de leur extension rend indispensable l'élaboration de nouvelles formes de financement durable, les ressources habituelles n'étant plus à la hauteur, en particulier dans le contexte de la privatisation de l'État. En l'absence de ces apports à gagner, l'évolution des modes de gouvernance spatiale, attendue sans que les contours en soient clairement définis, ne saurait se faire. Une analyse de la question souligne à quel point la multiplication des aires, ce qui est le fruit d'une décision politique, apparaît comme une fuite en avant légitimant la recherche de mécanismes financiers alternatifs. Les termes de la relation peuvent être inversés, suivant une dynamique allant des financements vers les aires protégées, mais dans un cas comme dans l'autre, l'outil mobilisé n'est pas au point, il s'affine en cours d'action. Avec l'exemple malgache, Méral *et al.* décortiquent les montages et les instruments activés dans ce sens et soulignent les effets de cette incohérence entre définitions et outils par rapport au développement durable : c'est à l'extérieur du pays que se décide la politique et les moyens de gestion des aires protégées. En matière d'autonomie des acteurs nationaux, l'innovation que l'expérimentation de développement durable menée dans ces territoires devait produire n'a-t-elle pu que mener de Charybde en Scylla ?

### **La participation est morte, vive la participation !**

Vue sous l'angle du développement durable, la participation apporte la dimension sociale aux objectifs économiques et aux préoccupations écologiques relatifs à l'utilisation de ressources

naturelles. Elle est essentielle dans une perspective de durabilité. L'intégrer dans la gestion des aires protégées constitue un test pour le développement durable, notamment à travers les programmes de transfert de gestion des ressources naturelles mis en place par les acteurs de la conservation. Le principe de la participation peut-il changer l'administration des aires protégées, apportant une réelle nouveauté dans leurs spatialisations, leurs statuts, leurs engagements ? Les réponses, complexes, convergent cependant sur les limites de la démarche participative telle qu'elle est conduite, fût-elle intrinsèquement d'un très grand intérêt.

L'analyse de Rodary et Milian éclaire la place accordée à la gestion communautaire, lorsque l'on considère celle-ci sur le temps long. L'évolution des aires protégées depuis 1870 souligne, certes, que pendant les années 1990 où le taux de progression des superficies de ces aires est moins important que lors de la décennie précédente, les catégories qui intègrent les pratiques des populations dans leur gestion ont connu les plus forts taux de progression. Le constat pourrait signifier une rupture dans la continuité du protectionnisme exclusif. Encore faut-il savoir si les pratiques mobilisées dans les espaces ainsi classés répondent à des critères de développement durable. Car l'analyse établit deux autres bilans qui ne vont pas dans le sens de ce changement. Le premier porte sur le nombre de sites : le type IV (aire de gestion des habitats et des espèces) mis à part, toutes les formes historiquement recensées par l'UICN suivent depuis plus de quarante ans des taux de progression comparables, les auteurs soulignant que cela concerne même la catégorie Ia (réserve naturelle intégrale), la plus protectionniste. Est-ce une tendance qui traduit un cycle de fond rendant impuissante l'ouverture communautaire récente ? Le deuxième bilan établit la place limitée de la catégorie VI (aire protégée de ressources naturelles gérée), pourtant censée promouvoir une approche d'intégration entre conservation et développement. Peut-on parler d'aires protégées au service du développement durable tant que cette catégorie demeure marginale ?

C'est dans cette atmosphère d'appui au processus participatif, en parallèle d'une pérennisation des aires protégées plus préservationnistes, que les pratiques intégrant la co-responsabilité des communautés locales dans la gestion des ressources sont actuellement conduites. La démarche représente pour les États une oppor-

tunité, au sens où elle leur permet de trouver, sur place, des interlocuteurs « responsables » du soin à apporter à l'état des ressources (BLANC-PAMARD et BOUTRAIS, 2002). À cela s'ajoute dans le cadre de la captation d'une rente politique et économique liée à la mise en place d'aires protégées (Chaboud *et al.*), le bonus apporté par la participation communautaire, critère apprécié des partenaires internationaux. Ainsi, sous différents aspects qui touchent aussi à l'installation formelle de ces structures spatiales, la démarche participative devient une manière de réaffirmer l'action de l'État, « éconduit » de ses fonctions traditionnelles de conservation par les orientations des grandes organisations internationales ; et cela alors même que la vague participationniste s'inscrivait explicitement dans une démarche d'évitement de l'État. Un premier résultat de la participation est donc paradoxalement d'avoir permis un retour de l'État, au sens d'une intervention publique concertée sur des espaces décentralisés.

Par ailleurs, s'insérer dans des structures de gestion participative peut traduire une initiative de communautés locales s'inscrivant dans des dynamiques qui renforcent leur assise territoriale. Cela est particulièrement marqué en Amazonie brésilienne. L'image des peuples indigènes forestiers acquis à la cause environnementale est une donnée récente sur laquelle les autres niveaux, national et international, s'appuient pour revendiquer une légitimité d'acteurs ayant le savoir-faire en matière de protection de la nature. Mais Albert *et al.* mettent également en lumière les logiques propres de groupes amérindiens dans le cadre de la forme particulière d'aires protégées que sont les Terres indigènes. Tout en maintenant une organisation garante de la durabilité des systèmes d'exploitation dans ces espaces redéfinis, les populations locales prennent à leur compte les perspectives de la participation pour investir des instances autres que celles de leur champ habituel et élargir leur autonomie. Ces processus de réappropriation sont visibles ailleurs dans le monde, notamment en Australie et en Afrique australe, où les revendications territoriales permettent à des populations autrefois marginalisées de réinvestir la question conservacionniste en position de partenaires et non plus uniquement de participants à des structures élaborées et dirigées ailleurs (REID *et al.*, 2004). La participation a donc ouvert, certes partiellement, des espaces de négociations à l'échelle locale qui n'existaient pas forcément aupa-

ravant et que des acteurs ont su s'approprier, même si cela supposait de s'inscrire dans des référentiels externes. Le deuxième résultat de la participation se trouve là : dans une réappropriation politique locale, qui peut laisser entrevoir une transformation des cadres et normes actuels de la conservation.

La participation n'est pas toujours porteuse de renforcements des capacités locales. Lorsqu'elle se situe dans un programme de protection qui, dans la définition des objectifs et des règles, exclut les populations riveraines des ressources tout en les intégrant dans l'action, la participation favorise les inégalités entre groupes d'acteurs. Une telle mise aux normes fait peu de cas des priorités liées aux contraintes locales, alors que la participation est justement censée mettre en avant les possibles et les limites des communautés riveraines. Cette forme de participation est inefficace si l'on considère que « les besoins des peuples indigènes [...] doivent être plus effectivement intégrés dans les programmes de conservation » (Worldwatch Institute, 2005). Plusieurs aspects de l'analyse du parc amazonien de Guyane, dont les consultations affichent pourtant des procédures de « démocratie participative » (Aubertin et Filoche), illustrent cela. Ainsi en est-il du refus de classer des villages wayana en zone de cœur du parc, contrairement à leurs vœux.

Une réelle ambiguïté accompagne donc la notion de participation, pourtant présentée comme une innovation apportée par la préoccupation de gestion durable des aires protégées. Au lieu de résultats massifs vers un *empowerment* des communautés locales, le concept engendre plus de situations où la participation est un outil, parmi d'autres, au service de politiques s'inscrivant sans aucun doute dans l'objectif de conservation des ressources naturelles, mais conçues sans faire des demandes locales les axes prioritaires de l'action. Il en résulte que, au sein des groupes d'utilisateurs de ces ressources, les individus et les communautés les plus vulnérables ne trouvent pas leur compte, ce qui va à l'encontre d'un aspect du développement durable, celui de « réduction de la pauvreté et de meilleure répartition des richesses » (CHABOUD, 2007). Dans le même temps, comme on vient de le voir, la participation a permis de réintroduire la question politique dans la gestion locale des ressources naturelles, à la fois par le biais de l'État et par la prise de pouvoir des « populations loca-

les ». Certes, ces populations ne sont pas homogènes : l'idée d'un processus politique permettant une participation égale de tous les acteurs touchés ou concernés par un enjeu quelconque est un leurre qui fonctionne comme utopie mobilisatrice, mais évidemment pas comme rouage pratique des structures sociales. Il n'en reste pas moins que la réappropriation par certains acteurs locaux de la question de la gestion de la nature est un changement notable par rapport aux politiques passées, centralisatrices, étatiques et souvent autoritaires.

Il en résulte un constat dual : d'une part, la participation a montré ses limites à répondre aux attentes que son introduction a motivées dans le monde conservationniste ; de l'autre, la compréhension et la prise en compte de ces limites replacent la participation comme un outil politique parmi d'autres. Grâce aux articulations avec des réseaux internationaux, la participation peut en effet permettre de reconfigurer les rapports de pouvoir au profit des acteurs historiquement marginalisés. Elle favorise l'ouverture d'espaces de concertation et encourage les initiatives et innovations en valorisant les acteurs locaux. En ce sens, la période post-participationniste que connaît actuellement le monde de la conservation signe peut-être les débuts d'une réelle rupture avec les politiques précédentes.

### **Références bibliographiques**

---

BLANC-PAMARD C., BOUTRAIS J., 2002 – Les temps de l'environnement. D'un sauvetage technique à une gestion locale en Afrique et à Madagascar. *Historiens et Géographes*, 381 : 389-401.

CHABOUD C., 2007 – Gérer et valoriser les ressources marines pour lutter contre la pauvreté. *Études Rurales*, 178 : 197-212.

CHAPIN M., 2004 – A Challenge to conservationists. *World Watch Magazine*, nov.-déc. : 17-31.

FAIRHEAD J., LEACH M., 1996 – *Misreading the African landscape: society and ecology in a forest-savanna mosaic*. Cambridge/New York, Cambridge Univ. Press, 354 p.

MARTY P., VIVIEN F.-D., LEPART J., LARRÈRE R., (éd.), 2005 – *Les biodiversités. Objets, théories, pratiques*. Paris, CNRS éditions.

REID H., FIG D., MAGOME H., et LEADER-WILLIAMS N., 2004 – Co-management of contractual national parks in South Africa: lessons from Australia. *Conservation & Society*, 2 (2) : 377-409.

WEBER J., 2000 – « Pour une gestion sociale des ressources naturelles ». In Compagnon D., Constantin F., (éd.) : *Administrer l'environnement en Afrique. Gestion communautaire, conservation et développement durable*, Paris/Nairobi, Karthala/IFRA : 79-105.

WERTZ-KANOUNNIKOFF S., WUNDER S., 2007 – « Les paiements des services environnementaux ». In Jacquet P., Tubiana L. (éd.) : *Regards sur la Terre. Biodiversité, nature et développement*, Paris, Presses de Science Po/AFD : 217-230.

Worldwatch Institute, 2005 – From readers. *World Watch Magazine*, janv.-fév. : 5-20.